Envoyé en préfecture le 03/10/2022
Reçu en préfecture le 03/10/2022
Affiché le 03-10-2022
ID : 039-223900010-20221003-ARR_2022_1030-AR

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGET DE LISLE
39039 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
Tél. 03 84 87 33 00
contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° ARR_2022_1030_AL_RD292E4_SEPTMONCEL - LES MOLUNES
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la demande en date du 1er septembre 2022 par laquelle l'Indivision BENOIT-GONIN, demeurant Lieu-dit « Au Manon », commune de SEPTMONCEL LES MOLUNES, représentée par le Cabinet Olivier COLIN et Associés, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 292E4, au droit de la parcelle cadastrée section AV n° 208 - Commune de SEPTMONCEL LES MOLUNES hors agglomération,

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,

VU le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,

VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude du Conseil Départemental du Jura,

VU l'état des lieux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués le 19 septembre 2022, la limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par une ligne reliant les points A et B figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain.
En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Envoyé en préfecture le 03/10/2022
Reçu en préfecture le 03/10/2022
Affiché le 03-10-2022
ID : 039-223900010-20221003-ARR_2022_1030-AR

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude, à l'adresse suivante : ZI du Plan d'Acier, 1 rue des Frères Lumière, 39200 SAINT-CLAUDE.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Signature de l'arrêté par le département

Diffusion : Le bénéficiaire pour attribution
Son représentant pour information
La commune de SEPTMONCEL-LES MOLUNES pour information
L'ARD SAINT-CLAUDE pour classement

Envoyé en préfecture le 03/10/2022
Reçu en préfecture le 03/10/2022
Affiché le 03-10-2022
ID : 039-223900010-20221003-ARR_2022_1030-AR

SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"
Successeur de M. ALEXANDRE - Ph. LORGE - J.-P. MICHEL
Géomètres-Experts

Olivier COLIN
Géomètre-Expert D.P.L.G.
Diplômé de l'institut de topométrie
Expert près de la cour d'appel de Besançon et ses tribunaux

Marie-Laure LOCU-CHARLIER
Géomètre-Expert
Ingénieur de l'Ecole Supérieure des Géomètres Topographes

ARD DE SAINT-CLAUDE
M. le Président du Conseil Départemental du
Z.I. Plan d'Acier
39200 ST CLAUDE

Objet : Convocation en Bornage

Ref. N° de dossier : 220413/ **SEPTMONCEL LES MOLUNES**

CHAMPAGNOLE, le 01 septembre 2022

Cher Monsieur,

A la demande de l' indivision BENOIT-GONIN j'ai été chargé de procéder au bornage de la propriété, **sise à SEPTMONCEL LES MOLUNES**, cadastrée **section AV**, parcelle(s) suivante(s) **n° 208**, lieu-dit Au Manon.

Cette propriété est contigüe à une parcelle ou une voie du Domaine Public. C'est pourquoi, je vous prie de bien vouloir assister ou de vous faire représenter par une personne mandatée à la réunion contradictoire de bornage amiable qui se tiendra sur les lieux :

Le lundi 19 septembre 2022 à 10h00.

RD 292E4 (17, le manon)

Je vous saurais gré de bien vouloir vous munir de vos actes de propriété, ainsi que de tous documents que vous jugerez utiles à ce bornage (plan de masse ou de bornage réalisé par un géomètre).

Je compte sur votre compréhension quant à l'intérêt commun de cette réunion, et vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Olivier COLIN

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés Géomètres-Experts" au capital de 32 000 Euros
95, rue Ponsar - B.P. 134 - 39304 CHAMPAGNOLE Cedex - Tél. 03 84 52 01 17
Cabinet secondaire : 7, rue du Miroir - 39200 SAINT-CLAUDE - Tél. 03 84 45 01 11
Permanence : 64, Grande Rue - 39600 ARBOIS - Sur rendez-vous - Tél. 03 84 66 33 58
E-mail : contact@colin-associes.fr
SIRET 391 433 646 00059 - N° TVA Intracommunautaire : FR 35 391 433 646 00059

Envoyé en préfecture le 03/10/2022
Reçu en préfecture le 03/10/2022
Affiché le 03-10-2022
ID : 039-223900010-20221003-ARR_2022_1030-AR

Département :
JURA

Commune :
SEPTMONCEL LES MOLUNES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
SIDE JURA
3 Rue Victor BERARD, 39303
39303 CHAMPAGNOLE CEDEX
tél. 03 84 52 01 31 -fax
sdif.jura@dgfip.finances.gouv.fr

Section : AV
Feuille : 000 AV 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 01/09/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

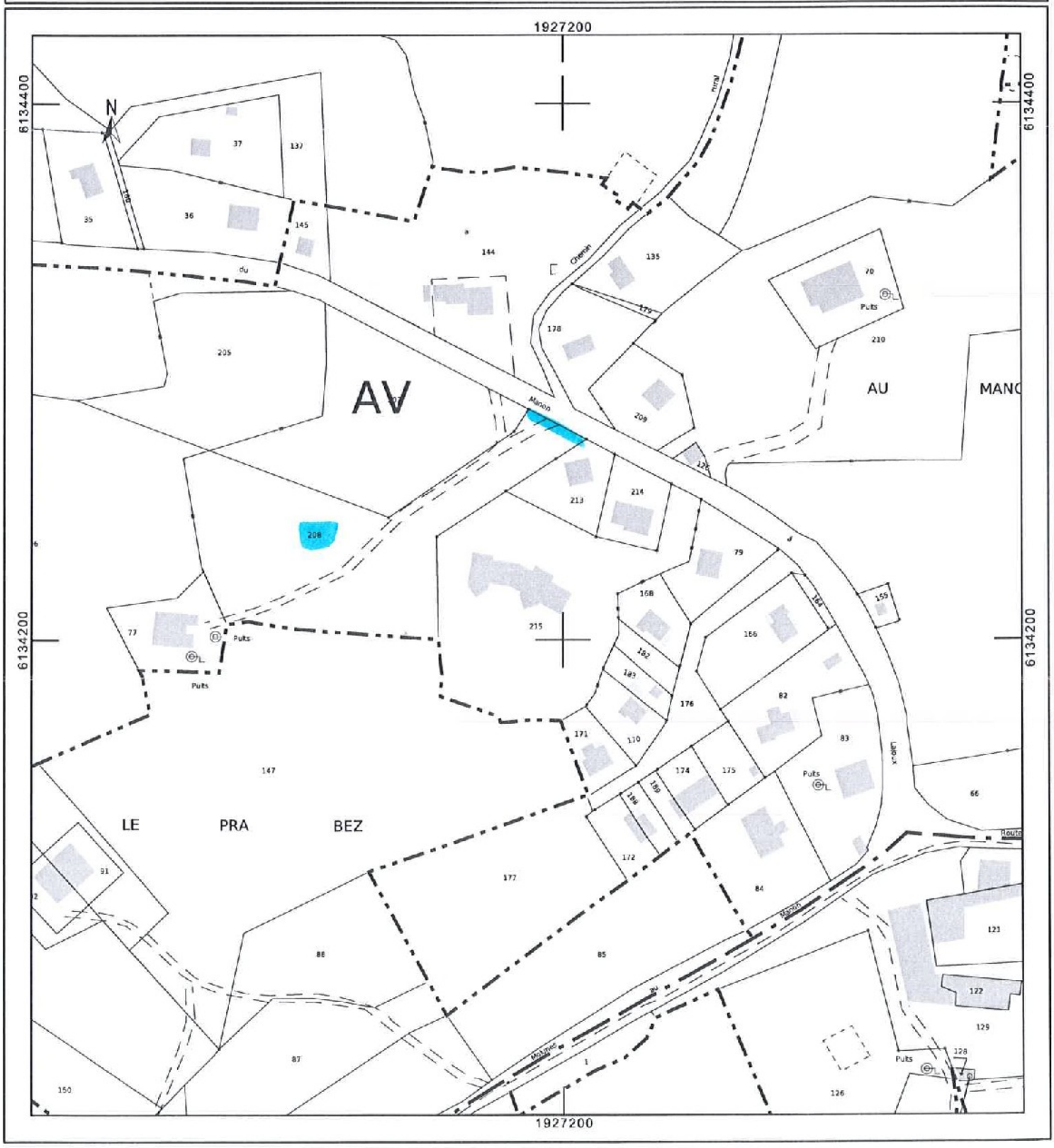

Envoyé en préfecture le 03/10/2022
Reçu en préfecture le 03/10/2022
Affiché le 03-10-2022
ID : 039-223900010-20221003-ARR_2022_1030-AR

SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"
Successeur de M. ALEXANDRE - Ph. LORGE - J.-P. MICHEL
Géomètres-Experts

Olivier COLIN
Géomètre-Expert D.P.L.G.
Diplômé de l'institut de topométrie
Expert près de la cour d'appel de Besançon et ses tribunaux

Marie-Laure LOCU-CHARLIER
Géomètre-Expert
Ingénieur de l'Ecole Supérieure des Géomètres Topographes

Demande d'alignement

M. le Président du Conseil

Suite à la réunion de bornage du 19/09/2022, en présence de M. P. GRENIER-BOLET ARD ST CLAUDE
Je, soussigné Olivier COLIN Géomètre-Expert à CHAMPAGNOLE (39300), sollicite pour le compte de :

- **l'Indivision BENOIT-GONIN**

La délivrance d'un arrêté d'alignement sur la RD 292 e4 au droit de la propriété située :

- **à Septmoncel les Molunes**
- **« Au Manon »**

et cadastrée

- **AV n°208.**

Merci de bien vouloir nous confirmer l'alignement de fait, défini sur le plan joint par la droite A-B, comme étant la limite de l'alignement individuel.

Dans l'attente de votre réponse ;
Je vous prie d'agréer, M. le Président du Conseil, l'expression de mes salutations distinguées.

A Champagnole, le 29/09/22

Pièce Jointe : un plan Proposition d'Alignement (dossier 220413)

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés Géomètres-Experts" au capital de 32 000 Euros
95, rue Ponsar - B.P. 134 - 39304 CHAMPAGNOLE Cedex - Tél. 03 84 52 01 17
Cabinet secondaire : 7, rue du Miroir - 39200 SAINT-CLAUDE - Tél. 03 84 45 01 11
Permanence : 64, Grande Rue - 39600 ARBOIS - Sur rendez-vous - Tél. 03 84 66 33 58
E-mail : contact@colin-associes.fr
SIRET 391 433 646 00059 - N° TVA Intracommunautaire : FR 35 391 433 646 00059

Envoyé en préfecture le 03/10/2022
Reçu en préfecture le 03/10/2022
Affiché le 03-10-2022
ID : 039-223900010-20221003-ARR_2022_1030-AR

SEPTMONCEL LES MOLUNES
Section AV
n° 208
"Au Manon"

Propriété Indivision BENOIT-GONIN

RD 292e4
PROPOSITION D'ALIGNEMENT

SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"
Géomètres - Experts
95, Rue Ponsar – 39300 CHAMPAGNOLE
Bureau secondaire : 7, Rue du Miroir – 39200 SAINT CLAUDE
Permanence : 64, Grande Rue – 39600 ARBOIS
Tél : 03.84.52.01.17

Echelle : 1/250

19.09.2022 | Dossier 220413

Coordonnées : système Lambert 93 CC47

Proposition d'Alignement

Indivision BENOIT-GONIN : M. Frédéric BENOIT-GONIN (NI)
Mme Jacqueline LAMY (NI)
M. Patrick BENOIT-GONIN (NI)
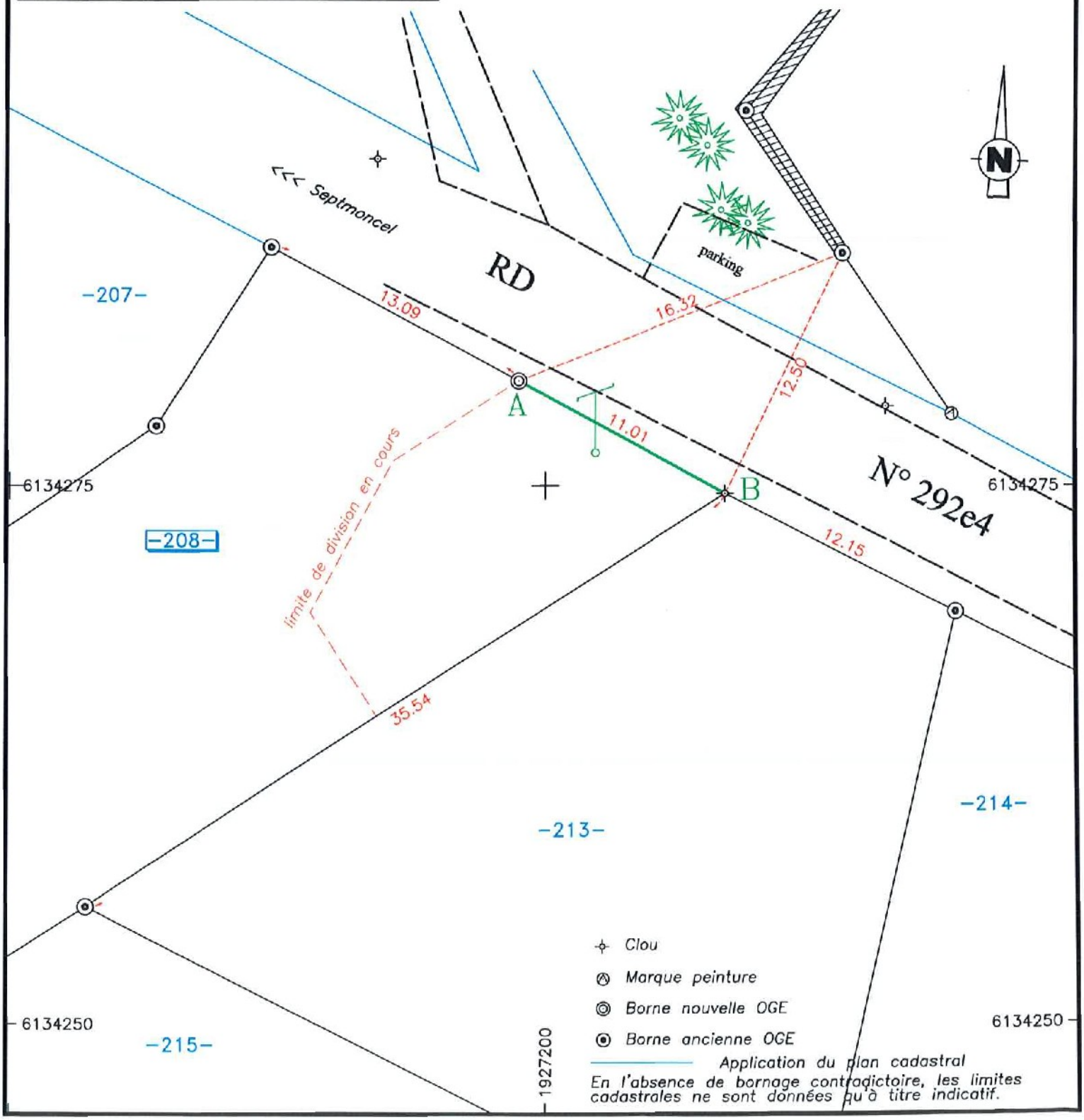
La limite A–B fait l'objet d'une demande d'Arrêté d'Alignement